

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/130
11 septembre 2003

(03-4909)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

SAINTE-LUCIE

Déclaration de S.E. M.Calixte George
Ministre de l'agriculture, des pêches et de la forêt

Je vous adresse les salutations des micro-États des Caraïbes.

Permettez-moi d'exprimer ma profonde reconnaissance pour la chaleureuse réception et la généreuse hospitalité du gouvernement et du peuple mexicains, ainsi que pour l'excellence des dispositions prises à notre égard.

En cette journée du souvenir, je tiens aussi à assurer de toute notre sympathie les familles de ceux qui ont péri dans la tragédie du 11 septembre aux États-Unis, il y a deux ans.

Enfin, je voudrais adresser mes condoléances au gouvernement et au peuple suédois frappés par la disparition soudaine et tragique de leur Ministre des affaires étrangères.

Cet examen ministériel du Programme de Doha pour le développement (PDD) vise à faire le point des progrès accomplis vers les buts et objectifs que nous nous sommes fixés ensemble il y a deux ans, et de donner une impulsion politique aux travaux à venir. On ne peut guère dire que les négociations aient débouché jusqu'à présent sur des mesures concrètes, adéquates et propices au développement économique des Membres les moins favorisés, alors qu'il s'agissait là d'un des principaux objectifs affichés du PDD. Je continue néanmoins de croire à la sincérité des intentions exprimées par les Ministres lors de leur réunion à Doha. S'il devait cependant s'avérer que les négociations ne permettent pas d'améliorer la situation des plus pauvres et des plus vulnérables, mais entérinent la tendance actuelle, qui voit les puissances commerciales les plus fortes et les plus compétitives continuer de croître et de se développer aux dépens et au détriment des plus faibles, alors le discours sur le "développement" ne serait plus qu'une suite de banalités vides de sens, cyniques et trompeuses.

La légitimité de l'OMC repose, foncièrement, sur sa capacité à défendre les intérêts de tous ses Membres et à les faire progresser, y compris et en particulier des plus défavorisés. L'OMC ne devrait pas avoir pour objectif d'aider ceux qui sont déjà forts à conquérir de nouveaux marchés ou accroître leur part des marchés existants lorsque cela se fait aux dépens des plus faibles et des plus vulnérables.

Il n'est certes pas facile de faire progresser ces derniers dans la voie du développement. Il faut parfois choisir entre l'adhésion aux conventions de l'OMC et aux grands desseins de la libéralisation et de la non-discrimination, d'une part, et la réalisation des objectifs commerciaux et des ambitions de développement des pays les plus défavorisés, de l'autre. Ainsi, il est primordial pour les Membres les plus faibles et les plus vulnérables, tels que les petits pays en développement insulaires ou les PMA, de bénéficier de préférences commerciales ou de sauvegardes effectives et spécifiques les autorisant à préserver et accroître leurs capacités de production nationales.

À cet égard, nous sommes très attachés à l'élaboration du traitement spécial et différencié dans le contexte particulier qui est le nôtre.

Nous reconnaissons que le soutien au développement a un prix. Les Membres de l'OMC doivent être prêts à porter un regard réaliste et sincère sur les difficultés des pays en développement et sur la diversité de leurs besoins, et s'efforcer de formuler et mettre en œuvre des solutions – même si celles-ci sont coûteuses et vont au-delà des limites fixées, normalement, par les conventions de l'OMC.

Nous nous félicitons tous – cela devrait aussi nous encourager – que chacun ait accepté l'idée qu'il fallait passer outre au respect scrupuleux de l'Accord sur les ADPIC pour répondre aux besoins de traitement des millions de personnes qui, dans les pays pauvres, souffrent du SIDA, de la malaria ou de l'une des autres pandémies. Nous devons de même mobiliser la volonté politique et la créativité nécessaires pour faire en sorte que les nations défavorisées puissent elles aussi produire et participer pleinement au système commercial mondial. Toutefois, cela ne pourra pas se faire si l'on refuse aux agriculteurs la possibilité de continuer à exporter leurs produits traditionnels, tels que le coton, les bananes ou le sucre, dans des conditions viables. Dans le cas particulier des bananes, il faut trouver une solution pour préserver les préférences commerciales dont des micro-États comme ceux des îles Sous-le-Vent ou d'autres Membres des ACP ont absolument besoin pour vendre leur production sur leurs marchés d'exportation traditionnels en Europe. Il ne faudrait pas que, suite à l'application inopportune des règles de l'OMC, l'élargissement de l'Union européenne prévu l'an prochain ait pour effet pernicieux de créer les conditions d'un effondrement des prix sur le marché et cause ainsi des dommages graves et durables à notre secteur bananier.

On attend des micro-États comme le mien qu'ils participent à un système commercial multilatéral qui leur est par nature défavorable. Nous faisons face à des contraintes de structure et de capacité telles qu'elles s'apparentent, pour nous, à un handicap permanent.

On voudrait pourtant que nous participions à un système et que nous adhérions à des règles conçues pour des pays bien mieux lotis que nous.

C'est un peu comme si l'on demandait à un unijambiste d'affronter des champions olympiques. Il n'aurait à l'évidence aucune chance si des mesures spéciales n'étaient pas prises pour tenir compte de son handicap. Les micro-États comme le nôtre auraient besoin de "Jeux paralympiques" du commerce international, à l'instar de ce qui se fait dans le monde de l'athlétisme.

Nous devons, en tant que Ministres, faire preuve de vision et de courage et être prêts à prendre des décisions novatrices et originales. Il existe jusqu'à présent un déséquilibre inacceptable dans le système commercial international, où quelques pays seulement bénéficient de la libéralisation des échanges alors que d'autres, dont le mien, doivent payer un prix disproportionné. J'estime pour ma part que nos négociateurs ne sont pas allés assez loin – il s'en faut de beaucoup – dans la voie de l'équité du système. Le développement n'est pas seulement affaire d'assistance technique, il ne se limite pas non plus à laisser les institutions de Bretton Woods remédier aux contrecoups de la libéralisation du commerce et à ses problèmes. Ces derniers ne seront résolus, en vérité, que par le commerce et non par l'aide.

Les intérêts des petits pays n'ont pas, jusqu'ici, fait l'objet d'une attention suffisante ou d'un traitement systématique dans les négociations. Ils n'en sont pas moins légitimes et tout aussi dignes de revendications que ceux qu'invoquent les autres Membres.